

REGLEMENT 2018 – Triathlon du Lévézou

Article 1

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves du **samedi 25 aout et du dimanche 26 aout 2018** implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la F.F. TRI, aux instructions qui seront données par l'organisateur et l'arbitre principal.

Article 2

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des incidents, vols et dégâts pouvant survenir aux équipements matériels, voitures, objets personnels appartenant aux participants ou accompagnateurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou bris de matériel sur l'épreuve.

Article 3

L'ensemble des courses jeunes se dérouleront avec un Vélo Tout Terrain

Article 4

Temps limite sur le **format L** : le temps limite Natation/Vélo cumulé sera de 5 h 00, soit entrée dans le parc à vélo avant 14h00. Après ce délai les concurrents seront mis hors course.

Article 5

Les dossiers d'inscription reçus incomplets ne seront pas pris en compte.

Article 6

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf et uniquement si le participant a souscrit une assurance annulation auprès de l'organisateur.

Article 7

Chaque participant de par son inscription à une des épreuves accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.

Article 8

La présence à la cérémonie de remise des prix est obligatoire pour prétendre et obtenir trophées et cadeau.